UCLouvain

SSOM2M4

2026 - 2027

Master [120] en enseignement section 4 : sciences sociales (horaire décalé)

A Mons - 120 crédits - 2 années - Horaire décalé - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
Activités sur d'autres sites : **OUI**
Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**
Organisé par: **Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)**
Sigle du programme: **SSOM2M4**

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
Compétences et acquis au terme de la formation 3
Structure du programme 4
Programme 4
Programme détaillé par matière 5
Enseignements supplémentaires 7
Prérequis entre cours 8
Cours et acquis d'apprentissage du programme 8
Informations diverses 9
Conditions d'accès 9
Règles professionnelles particulières 12
Pédagogie 12
Evaluation au cours de la formation 12
Gestion et contacts 12

SSOM2M4 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

A partir de septembre 2025, pour vous former à enseigner de la 4e année à la 6e année de l'enseignement secondaire, il vous faudra entamer :

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir ici .

Le master en enseignement (section 4) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 120 crédits. Cette formation diplômante complète ainsi le diplôme de 1er cycle (bachelier) obtenu dans la discipline choisie. L'orientation disciplinaire du deuxième cycle ainsi que l'orientation disciplinaire du diplôme du bachelier déterminent les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

Les axes de formation du programme du master en enseignement (section 4) sont définis par le Décret de la réforme de la formation initiale des enseignants du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 :

- Axe 1 : 25 crédits pour la formation à et par la pratique, en ce compris la réalisation d'un travail intégré
- Axe 2 : 20 crédits pour la formation didactique et pédagogiques
- Axe 3 : 15 crédits pour la formation en sciences humaines et sociales
- Axe 4 : 20 crédits pour le mémoire
- Axe 5 : 40 crédits disciplinaires (sciences sociales)

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 4) en sciences sociales est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant des sciences sociales et pouvoir y évoluer positivement.

Au terme de cette année de master en enseignement (section 4), vous aurez acquis :

1. Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel
2. Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective
3. Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive
4. Les compétences du praticien réflexif

Votre profil

Vous :

- souhaitez enseigner votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur.

Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

SSOM2M4 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'UCLouvain, avec ses partenaires du consortium Enseigner Devenir ensiegnant.e, partage « une approche commune de ce qu'est un enseignant et donc quel type d'enseignant nous voulons former. Il s'agit d'un enseignant réflexif, instruit, créatif, expert débutant, collaboratif, acteur de changements et autonome, porteur de la mise en Œuvre du contrat démocratique passé entre la Société et l'École ».

Enseigner sa discipline aux élèves de l'enseignement secondaire, tel est le défi que l'étudiant de master en section 4 se prépare à relever. L'objectif du master en enseignement (section 4) est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le «décret-missions » du 24 juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans les unités transversales à l'ensemble des programmes S4 et S5 de formation à l'enseignement) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de son master :

- une maîtrise de la langue française, tant qu'écrite qu'orale ;
- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

0. Au terme du master en enseignement (section 4), le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 sur la formation initiale des enseignant.e.s.

Au terme de la formation, l'étudiant.e aura acquis :

1. Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

1.1. agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
1.2. comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
1.3. analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :

- 1.3.1. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
- 1.3.2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection

1.4. maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;

2. Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

2.1. s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
2.2. identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
2.3. contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.

3. Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

3.1. maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
3.2. maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
3.3. maitriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
3.4. prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;

3.5. agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.1. la conception et la mise en Œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
- 3.5.2. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
- 3.5.3. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
- 3.5.4. la conception et la mise en Œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
- 3.5.5. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

3.6. maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
3.7. prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale;
3.8. créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
3.9. gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

4. Les compétences du praticien réflexif. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

4.1. lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
4.2. mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en Œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
4.3. construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation diplômante « master en enseignement (section 4) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignant.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme du master en enseignement (section 4), totalisant 120 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecole. 90 crédits sont pris en charge par l'Université et 30 crédits par les Hautes Écoles. Il est construit autour de 3 axes de formation :

- L'axe « à et par la pratique »
- L'axe « didactique et pédagogique »
- L'axe « sciences humaines et sociales »

Partant de ce principe, chaque unité d'enseignement des programmes de l'AGES s'inscrit au minimum dans l'un de ces axes, en veillant à la complémentarité avec les autres unités d'enseignement du même axe ou des autres axes.

Les compétences sont développées au sein des unités d'enseignement via différents types d'activités et peuvent prendre notamment la forme de :

- stages dans l'enseignement secondaire supérieur
- séminaires en petits groupes
- cours magistraux et de conférences

Certaines unités d'enseignement peuvent être organisées sur le site de Louvain-la-Neuve ou en distanciel.

Ouverture aux adultes

Sur le site de LLN :

Certains cours et séminaires transversaux sont proposés en plusieurs séries dans des horaires différents, notamment en soirée et le samedi, parmi lesquels l'étudiant·e choisit la série dont l'horaire lui convient le mieux.

Sur le site de Mons :

Tous les enseignements, à l'exception des stages, sont dispensés en horaire décalé (en soirée en semaine et le samedi).

SSOM2M4 Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

REMARQUE IMPORTANTE : en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre. L'étudiant·e est invité·e à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement à la session de juin, sous peine de devoir recommencer son année.

Tronc Commun

- Obligatoire
- Au choix
- Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- Cours accessibles aux étudiants d'échange
- Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

Didactique et pédagogie (25 crédits)

				Bloc annuel 1	Bloc annuel 2
LEISS2107	Ecole et diversités *Ce cours sera suivi à Louvain-la-Neuve.*		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]		x
MAGES2303	Didactique des sciences sociales	Céline Monfort	FR [q1] [45h+15h] [8 Crédits]		x
MAGES2305	Analyse socio-didactique des dispositifs d'enseignement	Miguel Souto Lopez	FR [q2] [15h] [2 Crédits]		x
MAGES2402	Enseigner et apprendre les sciences humaines et sociales du tronc commun		FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	

Un cours parmi :

LEISS2101	Pédagogie générale *Cours dispensé à LLN en horaire de jour*		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits]	x	
LEISS2102	Pédagogie générale *Cours dispensé à LLN en horaire décalé*		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits]	x	
MEISS2103	Pédagogie générale *Cours dispensé à Mons en horaire décalé*		FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	

Sciences humaines et sociales (15 crédits)

MAGES2300	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté	Dzifanu Tay	FR [q2] [15h] [2 Crédits]	x	
MAGES2301	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation	Géraldine André	FR [q2] [30h] [4 Crédits]	x	
MAGES2302	Psychologie du développement et des apprentissages	Perrine Pigeon	FR [q2] [30h] [4 Crédits]	x	

Un cours parmi :

MEISS2106	Communication en contexte scolaire *Cours dispensé à Mons en horaire décalé*		FR [q1] [15h+15h] [5 Crédits]	x	
LEISS2104	Communication en contexte scolaire *Cours dispensé à LLN en horaire de jour*		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]	x	
LEISS2105	Communication en contexte scolaire *Cours dispensé à LLN en horaire décalé*		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]	x	

				Bloc annuel 1	Bloc annuel 2

Stages (20 crédits)

MAGES2500	Stage long (125 heures) et séminaire d'accompagnement des stages		FR [q1+q2] [37.5h+0h] [15 Crédits]		x
MAGES2403	Stage d'observation en sciences humaines et sociales du tronc commun (20 heures) et séminaire d'accompagnement	Stéphanie Chapelle	FR [q1] [15h] [5 Crédits]	x	

Formation disciplinaire (40 crédits)

L'étudiant.e choisit 6 cours en bloc 1 et 2 cours en bloc 2 parmi:

MSPHD2136	Régimes politiques comparés	Marine Bardou (supplée Claire Dupuy)	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x	x
MSPHD2138	Système politique et administratif de la Belgique	Benjamin Biard Sébastien Pradella	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	x
MSPHD2207	Géopolitique et géoéconomie	Tanguy Struye de Swielande	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x	x
MSPHD2208	Mur, migration, coopération : la frontière et le transfrontalier	Fabienne Leloup	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	x
MSPHD2211	Médias, politique et communication : du local à l'international	Baptiste Erkes	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x	x
MSHHD2101	Sociologie des organisations	Philippe Scieur	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x	x
MCOMU2703	Etudes culturelles	Chloé Colpé (supplée Sébastien Fevry)	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x	x
MCOMU2111	Villes et cultures : analyse sociologique	Philippe Scieur	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	x

Recherche et intégration (20 crédits)

Les trois UE doivent obligatoirement être suivies la même année.

Un séminaire parmi :

MAGES2307	Séminaire d'accompagnement du mémoire		FR [q1+q2] [15h+45h] [3 Crédits] △		x
LEISS2903	Séminaire transversal d'accompagnement du mémoire - 1		FR [q1+q2] [22.5h+22.5h] [3 Crédits]		x
LEISS2904	Séminaire transversal d'accompagnement du mémoire - 2		FR [q1+q2] [22.5h+22.5h] [3 Crédits]		x
MAGES2306	Initiation à la recherche en éducation		FR [q1] [15h] [2 Crédits] △		x
MAGES2501	Mémoire		FR [q1+q2] [] [15 Crédits] △		x

Maîtrise de la langue française

Une épreuve liminaire de maîtrise de la langue française (EMLF) devra être présentée par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen OBLIGATOIRE est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie. Inscription à l'épreuve liminaire via la plateforme de l'EMLF. *Pour plus d'information*

De 0 à 5crédit(s)

LEISS2207	Maîtrise de la langue française pour l'enseignement *L'UE sera retirée du programme annuel de l'étudiant en cas de réussite de l'épreuve liminaire*	Caroline Scheepers	FR [q2] [37.5h+7.5h] [5 Crédits]	x	

ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à ce master, l'étudiant·e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter, par le Jury, au premier bloc annuel de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.

O Obligatoire
⊠ Au choix
△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
⊘ Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
△ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
Activité avec prérequis
Cours accessibles aux étudiants d'échange
Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
[FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant.e, un maximum de 60 crédits, dans la liste - non exhaustive - des cours ci-dessous, pourra être ajouté au PAE afin de lui permettre d'acquérir les bases disciplinaires suffisantes pour enseigner les sciences sociales.

O Cours pouvant être ajoutés :

⊠ LESPO1001	MOOC Penser critique	Olivier Servais	FR [q1+q2] [7.5h] [3 Crédits]
⊠ LESPO1002	MOOC Pratiquer la méthode de recherche en sciences humaines et sociales	Jehan Bottin (supplée Pierre Baudewyns)	FR [q1+q2] [7.5h] [3 Crédits]
⊠ LESPO1003	MOOC Découvrir l'anthropologie	Olivier Servais	FR [q1+q2] [7.5h] [3 Crédits]
⊠ MSPHD1332	Science politique	Jehan Bottin	FR [q1] [30h] [10 Crédits]
⊠ MSPHD1334	Relations internationales	Jérémy Dieudonné	FR [q2] [30h] [5 Crédits]
⊠ MMTHD1327	Epistémologie et méthodologie universitaires	Sarah Croché	FR [q2] [30h] [10 Crédits]
⊠ MSHHD1328	Sociologie	Valentina Brogna	FR [q1] [30h] [5 Crédits]
⊠ MAPHD1301	Administration publique	Jérémy Dagnies Stéphane Moyson	FR [q1] [30h] [10 Crédits]

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

SSOM2M4 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignant (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

SOMMAIRE

- > Conditions d'accès générales
- > Conditions d'accès spécifiques
- > Bacheliers universitaires
- > Bacheliers non universitaires
- > Diplômés du 2° cycle universitaire
- > Diplômés de 2° cycle non universitaire
- > Accès par valorisation des acquis de l'expérience
- > Accès sur dossier
- > Procédures d'admission et d'inscription

Conditions d'accès spécifiques

Il convient de distinguer deux types d'accès :

- Les accès pour les étudiants diplômés de la FWB : accès direct, accès moyennant crédits complémentaires (max. 60 crédits) ou refus d'accès selon la discipline du bachelier.
- Les accès pour les étudiants diplômés par un établissement supérieur hors FWB, ce qui comprend les étudiants diplômés en Communauté flamande, Communauté germanophone, UE et hors UE. Un.e diplômé.e hors FWB pourrait avoir accès (direct ou moyennant crédits complémentaires (max. 60 crédits)) au master en enseignement section 4 si le jury considère le bachelier ou équivalent comme étant similaire à un bachelier dans la composante disciplinaire requise. L'étudiant.e doit donc rentrer un dossier de candidature qui sera examiné par le jury.

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Bachelier en sciences humaines et sociales (Mons)		Accès direct	
Bachelier en sciences humaines et sociales (Louvain-la-Neuve)		Accès direct	
Bachelier en sociologie et anthropologie (Louvain-la-Neuve)		Accès direct	
Bachelier en sociologie et anthropologie (Bruxelles Saint-Louis)		Accès direct	
Bachelier en sociologie et anthropologie (français-anglais) (Bruxelles Saint-Louis)		Accès direct	
Bachelier en sociologie et anthropologie (français-néerlandais-anglais) (Bruxelles Saint-Louis)		Accès direct	
Bachelier en sciences politiques, orientation générale (Mons)		Accès moyennant compléments de formation	0 à 30 crédits
Bachelier en sciences politiques, orientation générale (Louvain-la-Neuve)		Accès moyennant compléments de formation	0 à 30 crédits
Bachelier en sciences politiques, orientation générale (Bruxelles Saint-Louis)		Accès moyennant compléments de formation	0 à 30 crédits
Bachelier en sciences politiques, orientation générale (français-anglais) (Bruxelles Saint-Louis)		Accès moyennant compléments de formation	0 à 30 crédits
Bachelier en sciences politiques, orientation générale (français-néerlandais-anglais) (Bruxelles Saint-Louis)		Accès moyennant compléments de formation	0 à 30 crédits
Bachelier en sciences politiques, orientation générale (horaire décalé) (Bruxelles Saint-Louis)		Accès moyennant compléments de formation	0 à 30 crédits

Bachelier en information et communication (Mons)	Accès sur dossier
Bachelier en information et communication (Louvain-la-Neuve)	Accès sur dossier
Bachelier en information et communication (Bruxelles Saint-Louis)	Accès sur dossier
Bachelier en information et communication (français-anglais) (Bruxelles Saint-Louis)	Accès sur dossier
Bachelier en information et communication (français-néerlandais-anglais) (Bruxelles Saint-Louis)	Accès sur dossier
Bachelier en sciences philosophique, politique et économique	Accès sur dossier
Bachelier en biologie, anthropologie et archéologie	Accès sur dossier
Bachelier en droit (Louvain-la-Neuve)	Accès sur dossier
Bachelier en droit (Bruxelles Saint-Louis)	Accès sur dossier
Bachelier en droit (français-anglais) (Bruxelles Saint-Louis)	Accès sur dossier
Bachelier en droit (français-néerlandais-anglais / Droit-Rechten-Laws) (Bruxelles Saint-Louis)	Accès sur dossier
Bachelier en droit (horaire décalé) (Bruxelles Saint-Louis)	Accès sur dossier
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)	
Bachelier en sciences humaines et sociales	Accès direct
Bachelier en sociologie et anthropologie	Accès direct
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	Accès moyennant compléments de formation 0 à 30 crédits
Bachelier en information et communication	Accès sur dossier
Bachelier en droit	Accès sur dossier
Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique	
Bacheliers étrangers	

Bacheliers non universitaires

Bachelier en gestion publique - Accès sur dossier

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Masters			

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la Valorisation des acquis de l'expérience .

Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit :

- être direct,
- nécessiter des compléments de formation (maximum de 60 crédits ECTS)

- être refusé.

1. Conditions de recevabilité d'une demande d'admission au Master en enseignement section 4 : Sciences sociales :

Pour les titulaires d'un bachelier universitaire délivré en FWB : les bacheliers qui ont un accès direct et ceux dont l'accès est déterminé sur dossier sont repris dans le tableau ci-dessus. Les bacheliers non-repris dans cette liste n'auront pas accès.

Pour les titulaires d'un bachelier non universitaire délivré en FWB : l'accès se fera sur dossier.

Pour être recevable, le dossier doit être complet et comprendre :

- Les diplômes (un bachelier de 3 ans ou son équivalent) en lien avec la discipline visée dans le master en enseignement
- Le relevé des notes pour toutes les années d'études supérieures antérieures,
- Une lettre de motivation expliquant le projet professionnel en lien avec l'enseignement.

2. Critères d'admissibilité

Le jury décide de l'admissibilité des candidat·es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la qualité de la formation suivie et de l'existence de bases disciplinaires suffisantes dans le domaine des sciences sociales.

Sur base de l'analyse du dossier, les étudiant·es admis·es seront orienté·es en fonction de leur profil vers les programmes suivants :

- Master en enseignement section 4 : Sciences sociales – 120 crédits
- Master en enseignement section 4 : Sciences sociales – 120 crédits avec compléments de formation de max. 60 crédits

Pour être admis, le candidat devra avoir suivi une formation suffisante dans le domaine des sciences sociales. Son parcours antérieur devra apporter la preuve qu'il.elle est capable de :

- Faire preuve d'une connaissance générale des phénomènes sociaux contemporains dans une perspective historique et dans leurs relations d'interdépendance.
- Maîtriser et mobiliser le socle de théories et concepts clés des sciences humaines et sociales et les mobiliser dans une perspective pluridisciplinaire.
- Comprendre les processus de construction des savoirs scientifiques en sciences humaines et sociales, et les mettre en Œuvre au travers de la pratique de démarches de recherche.
- Intégrer des connaissances et développer une démarche d'analyse pertinente pour comprendre l'action dans le champ socio-économique.
- Questionner et analyser de manière rigoureuse, critique et ouverte des phénomènes et enjeux socio-politiques, en mobilisant des savoirs pluridisciplinaires afin d'enrichir ses apprentissages et développer une posture d'acteur réflexif par une prise de position personnelle par rapport aux phénomènes environnementaux, sociaux, économiques, et politiques contemporains.

Pour plus d'information sur ces programmes particuliers, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'AGES (pour LLN) ou le SAFI (Mons).

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le Service des Inscriptions de l'université .

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Après s'être inscrits auprès du Service des inscriptions (SIC), les étudiants sont tenus de constituer leur programme annuel de l'étudiant (PAE) rapidement via leur bureau virtuel et de prendre contact avec le secrétariat de leur faculté au besoin.

> Inscription et financement

Les étudiants qui souhaitent introduire une demande de dérogation pour non finançabilié (email reçu par SIC) doivent envoyer un mail au SAFI (safi@uclouvain.be) dans les 7 jours qui suivent la réception du mail de SIC ou au plus tard le 30 septembre 16h00 justifiant leur souhait à poursuivre leur cursus et accompagné des éventuels justificatifs.

Gestion administrative du programme : Valérie Dupond

Maitrise de la langue française

En vertu du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, organisant la formation initiale des enseignants, un test de maîtrise de la langue française est obligatoire pour les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Ce test obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite du test est à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits de maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

Inscription en allègement et dispenses

Le programme du master en enseignement (section 4) compte 120 crédits. La faculté peut exceptionnellement accorder des dérogations à l'organisation des études de certain·es étudiant·es, notamment l'inscription à un programme comportant éventuellement moins de soixante crédits pour une année académique. Cette dérogation fait l'objet d'une convention entre l'étudiant·e et la faculté, établie au moment de l'inscription, révisable annuellement. Ces dérogations ne peuvent être accordées que pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux, dûment attestés. Les demandes motivées en vue d'obtenir un allègement de programme doivent être introduites au moment de l'inscription. Elles doivent contenir une proposition de programme allégé, établie selon les indications facultaires.

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.
Vous trouverez les informations légales nécessaires en cliquant ici .

PÉDAGOGIE

Le programme se partage entre plusieurs types d'activités en pédagogie active : des séminaires en petits groupes interdisciplinaires ou intradisciplinaires, des cours magistraux, du micro-enseignement et une variété de stages (observation de pratiques enseignantes dans des classes, immersion durant plusieurs journées dans une institution scolaire, pratiques d'enseignement en duo ou solo dans différentes classes et diverses filières d'enseignement).

L'implication active de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences professionnelles est particulièrement sollicitée dans la réalisation et l'analyse de ses stages, dans les séminaires organisés en petits groupes et d'une manière générale dans les travaux individuels et de groupe qui fondent l'évaluation de plusieurs enseignements.

La charge de travail liée à l'ensemble du programme et à la centaine d'heures de stages d'enseignement notamment est très importante. Tout est mis en œuvre pour accompagner au mieux l'étudiant.e mais cette formation exige toutefois un investissement conséquent.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des évaluations . Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Plusieurs méthodes d'évaluation sont mises en œuvre dans ce programme :

- l'évaluation continue des productions/apprentissages de chaque groupe d'étudiants : présentations en public, animation de débats, rapports écrits, participation obligatoire et active à certaines unités d'enseignement ;
- l'évaluation individuelle des apprentissages : via les examens écrits et oraux. La production de rapports de stage,... dans lesquels peuvent être évalués le recul critique mais aussi l'intégration dans un travail de groupe.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure	SSH/ESPO/AGES
Dénomination	Ecole d'agrégation en sciences sociales, économiques et juridiques (AGES)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	AGES
Adresse de l'entité	Chaussée de Binche 151 - bte M1.01.01 7000 Mons
Site web	www.uclouvain.be/ages

Responsable académique du programme: geraldine.andre@uclouvain.be

Jury

- Président de jury: miguel.souto@uclouvain.be
- Secrétaire de jury: julie.louette@uclouvain.be

Personne(s) de contact

- Gestionnaire administrative des programmes: secretaire-ages@uclouvain.be